

Principales priorités des PME :

Voir les derniers résultats de notre sondage

Aperçu

Ce graphique partage du plus haut au plus bas, les réponses des propriétaires de petites entreprises au sondage du terrain de la FCEI sur leurs principales priorités électorales en pourcentage. Les 3 principales priorités des PME sont la réduction des impôts des entreprises et des taxes sur la masse salariale (65 %), la réduction de l'impact des droits de douane imposés par les États-Unis, le Canada et la Chine sur les petites entreprises (35 %), la réduction de la paperasserie (32 %).

Valeurs

Principales priorités pour le prochain gouvernement fédéral (répondants francophones et anglophones)

Priorités pour les élections	Pourcentage
Réduction des impôts des entreprises et des taxes sur la masse salariale	65 %
Réduction de l'impact des droits de douane	35 %
Réduction de la paperasserie	32 %
Équilibre budgétaire gouvernemental	25 %
Diminution des barrières au commerce interprovincial	25 %
Diversification des partenariats commerciaux au-delà des États-Unis	24 %
Investissements dans les infrastructures essentielles	18 %
Atténuation de la pénurie de main-d'œuvre et amélioration de la participation au marché du travail	17 %
Lutte contre la criminalité et amélioration de la sécurité publique	16 %
Autre	4 %
Ne sait pas	2 %

Présentation

Dans cette image, vous pouvez voir:

Les 3 principales priorités pour le prochain gouvernement fédéral pour les PME : la réduction des impôts des entreprises et des taxes sur la masse salariale (65 %), la réduction de l'impact des droits de douane imposés par les États-Unis, le Canada et la Chine sur les petites entreprises (35 %), la réduction de la paperasserie (32 %). Celles-ci se distinguent par une couleur différente, bleu foncé, tandis que pour les 7 autres priorités électorales, elles sont en gris pâles. L'utilisation de différentes couleurs permet de mettre de l'avant les 3 principales priorités électorales pour les PME pour la première semaine de la période des élections fédérales (le 30 mars au 6 avril 2025).